

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 96

présenté par

M. Mallié, M. Bodin, M. Bernier, Mme Besse, M. Bonnot, Mme Bourragué, Mme Boyer,
M. Calméjane, M. Carayon, M. Cosyns, Mme de La Raudière, M. Decool, M. Degauchy,
M. Dell'Agnola, Mme Delong, M. Deniaud, M. Depierre, M. Dhucq, M. Dupont-Aignan,
M. Flory, M. Gandolfi-Scheit, M. Gonnot, M. Gorges, M. Grall,
M. Hillmeyer, Mme Hostalier, Mme Irlès, M. Lazaro, M. Lefrand, M. Luca,
Mme Marland-Militello, M. Meunier, M. Moyne-Bressand, M. Nicolas,
Mme Poletti, M. Regnault, M. Remiller, M. Sordi, M. Souchet, M. Spagnou,
M. Terrot, M. Tian, M. Villain, M. Vitel, M. Michel Voisin,
M. Debré, Mme Joissains-Masini et M. Gilard

ARTICLE 31 et État A

I. – Dans l'État A, modifier ainsi les évaluations de recettes :

« I. BUDGET GÉNÉRAL

« 3. Prélèvements sur les recettes de l'État

« 3.2. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne

« Ligne 3201 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne 18 730 755 ».

II. – En conséquence, modifier ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

1° À la septième ligne de la deuxième colonne, substituer au nombre :

« 74 241 »,

le nombre :

« 74 093 » ;

2° À la huitième ligne de la deuxième colonne, substituer au nombre :

« 214 581 »,

le nombre :

« 214 729 » ;

3° À la dixième ligne de la deuxième colonne, substituer au nombre :

« 217 891 »,

le nombre :

« 218 039 » ;

4° À la deuxième ligne de la dernière colonne, substituer au nombre :

« - 77 162 »,

le nombre :

« - 77 014 » ;

5° À la dernière ligne de la dernière colonne, substituer au nombre :

« - 81 772 »,

le nombre :

« - 81 624 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre en coordination l'article d'équilibre avec la diminution du prélèvement sur recettes de l'État au profit des Communautés européennes de 147 518 000 €, représentative de la contribution de la France à l'aide financière de préadhésion attribuée à la Turquie en 2011.